

*Exercice n°10*

**Les 27 se plient à la discipline budgétaire (Union Européenne).  
En 2007, le déficit public devrait tomber à 1,4% du PIB.**

L'état des finances publiques des États membres de l'UE s'est amélioré l'an dernier. Cette évolution devrait se poursuivre dans les prochaines années, grâce à une meilleure discipline budgétaire, a souligné le 7 mars (2007) la commission européenne. Le commissaire aux affaires économiques et monétaires, a présenté un rapport sur le comportement budgétaire des 27- rappelant qu'il faut profiter de la reprise économique pour améliorer la soutenabilité des finances publiques.

Le déficit public moyen des 13 pays de la zone euro a baissé à 2,1% du PIB en 2006, contre 2,4% l'année précédente. Il devait tomber à 1,4% cette année (2007), puis 1,1% en 2008 et approcher l'équilibre (-0,5%) en 2009. En 2007, seulement trois pays de l'UE, le Portugal, la Hongrie et la Pologne devraient accuser un déficit public supérieur à 3% du PIB, le plafond fixé par la pacte de stabilité et de croissance européen.

Concernant la dette publique des États membres, la commission constate également une évolution favorable, même si la dette reste trop élevée par rapport aux exigences du pacte.

Avec un pic en 2005, le taux d'endettement public devrait redescendre à moins de 70% du PIB dans la Zone Euro et à environ 63% pour l'ensemble de l'UE. En 2006. A l'horizon 2008, la moyenne de la Zone euro est attendue à 65% et celle de l'UE à 60%.

**Source :** L'Économiste du 9.3.2007.

**Travail à faire**

1	Pourquoi une politique budgétaire commune pour les pays de l'Union Européenne.
2	Comment constitue-t-elle une limite aux politiques nationales ?

*Exercice n°11*

**La loi des finances entre dans sa phase finale ( Maroc ).**

La chambre des conseillers doit examiner aujourd'hui les budgets sectoriels avant de passer demain au vote de la première partie du budget se rapportant aux recettes.

La partie relative aux dépenses sera votée le vendredi en séance plénière.

Lors de son examen par la deuxième chambre, le gouvernement a accepté quelques amendements émanant de la majorité, tous à caractère fiscal (maintien de l'exonération fiscale de certains établissements privés), alors refusés par la première chambre.

... La commission des finances a également donné son aval pour la proposition de la majorité devant permettre aux entreprises établies dans les zones offshore de bénéficier d'un délai de 10 à 20 ans pour l'application de l'impôt sur les sociétés (8,75%) et d'une annulation de 80% de la TVA...

Suite à l'adoption de ces amendements, le projet de loi des finances sera à nouveau soumis à la première chambre pour une deuxième lecture. La première chambre est en droit de revenir sur les propositions de la 2e chambre. Mais tout laisse à penser qu'il n'en sera rien, puisque les amendements n'ont pas d'incidences directes sur le budget 2007.

**Source :** Libération du 13.12.2006.

**Travail à faire :** Relevez dans le texte certaines étapes suivies par une loi de finances avant son adoption finale.